



MOTO RETRO DU PERIGORD
177, chemin des Côteaux
24110 Saint Léon sur L'Isle
motoretroduperigord@gmail.com
06.73.87.36.70 ou 06.49.98.23.80

Chers amis motocyclistes,

Le club « Moto Rétro du Périgord » organise le dimanche 6 juillet 2025 une randonnée motos anciennes à Montanceix, et est heureux de vous convier à celle-ci.

Le départ se fera de la salle de la rivière à Montanceix sur un parcours fléché avec également une carte fournie au départ, des voitures balais accompagneront en cas d'impondérables.

Les accompagnants ne pourront être pris en charge, à chacun de s'organiser pour suivre les motos, les véhicules d'assistance étant réservés au pilote dont la moto est en panne.

L'accueil des participants se fera à partir de 7h00, suivi d'un casse croûte et **le départ sera donné à 8h45 impérativement.**

Cette année, ne seront acceptés que les motos d'avant 1975

Il va sans dire que les motos devront être assurées et que le pilote devra posséder le permis adéquat.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, une sortie est prévue le samedi après-midi et est ouverte à toutes motos.

Les inscriptions doivent nous parvenir accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de « Moto Rétro du Périgord ». Pour une question d'organisation nous ne prendrons plus d'inscription pour les repas après le 27 juin 2025. Merci de votre compréhension.

Bulletin d'inscription **Réservé aux motos avant 1975**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email.....

N° permis de conduire : Délivré le : / /

Marque moto : Type :

Cylindrée : Année :

Nom assurance : N° contrat :

En cas de besoin, prévenir : tél :

Le prix de l'inscription est de 28 euros pour les participants et 25 € pour les accompagnateurs

Nombre de Personnes : Participants : Accompagnateurs :

Soit la somme de :€ par chèque à l'ordre de : « Moto Rétro du Périgord »

A renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Signature (recto verso) précédée de la mention Lu et approuvé:

REGLEMENT

Chaque moto devra être conforme à la loi, carte grise établie au nom du propriétaire, permis et assurance correspondants au véhicule. Les véhicules non conformes et dangereux ne pourront pas participer à la sortie.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la sortie adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de l'épreuve. En conséquence, elle s'interdit de porter des contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les participants, et déclinent toutes responsabilités concernant les infractions aux lois, règlement, arrêtés municipaux et code de la route.

Signature du participant précédée de la mention « lu et approuvé ».